

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Vésinet, le 4 février 2026



Projets de prorogation de la date d'échéance de l'emprunt obligataire à échéance 2026 et d'offre d'échange avec un nouvel emprunt obligataire à échéance 2029

ARTEA (la « Société ») annonce ce jour la convocation le 19 février 2026 d'une assemblée générale des porteurs (la « Masse ») de l'emprunt obligataire émis par la Société en deux tranches le 16 mars 2021 et le 9 décembre 2022, d'un montant total de 28.749.000 € portant intérêt au taux de 5 % l'an et venant à échéance le 16 mars 2026 (code ISIN : FR0014002D70) (les « Obligations Existantes »).

La Masse est notamment appelée à approuver, le 19 février 2026, la prorogation de la date d'échéance des Obligations Existantes du 16 mars 2026 au 16 mars 2029 sous la condition (la « Condition ») du lancement par la Société, au plus tard le 24 février 2026, d'une offre d'échange (l'« Offre d'Echange ») portant sur tout ou partie des Obligations Existantes contre un nouvel emprunt obligataire d'un montant total maximum de 28.749.000 €, portant intérêt à taux fixe et venant à échéance en 2029 (les « Obligations Nouvelles »).

Les Obligations Nouvelles seront assorties de sûretés qui pourront prendre la forme de nantissements de titres de filiales de la Société et/ou de titres de la Société.

Le lancement de l'Offre d'Echange fera l'objet d'une communication ultérieure de la Société.

A propos d'ARTEA

Pionnier de la transition énergétique, ARTEA a été fondé en 2001 avec l'objectif de proposer une vision de l'immobilier en rupture avec les usages de son époque. Aujourd'hui, le groupe propose un modèle intégré d'économie circulaire s'appuyant sur 3 piliers :

- l'énergie renouvelable (producteur et fournisseur) avec Dream Energy qui alimente aujourd'hui l'ensemble de ses immeubles en énergie renouvelable, produite en France. Un réseau de stations de super-chargeur est en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire français puis dès 2024 sur trois pays d'Europe ;
- l'immobilier durable (conception, promotion, investissement et exploitation) pour développer des parcs tertiaires, sous sa marque ARTEPARC, un concept immobilier innovant dit de 3^{ème} génération déployée dans de nombreuses villes de France (Lille-Lesquin, Aix-en-Provence, Grenoble, Lyon, Bordeaux...);
- les services à valeur ajoutée et l'Hospitality reposant sur une offre globale en phase avec les nouveaux usages de notre époque avec ses propres concepts de coworking et de coliving (Coloft), d'hôtellerie Lifestyle (Storia), et de restauration (Amici).

Depuis 24 ans, ARTEA structure ainsi son écosystème et accompagne ses clients avec des solutions bas carbone associées aux offres d'énergie renouvelable produite par le groupe. Son modèle de consommation décentralisé, fort de ses infrastructures énergétiques intelligentes, locales et pilotées, lui permet de viser un objectif de neutralité carbone à l'horizon 2030 en déployant une stratégie « Double Zéro » : zéro carbone, zéro fossile.

Le groupe ARTEA est coté sur le compartiment C d'EURONEXT Paris, ARTEA (ARTE ; code ISIN FR0012185536).



Contacts :

SEITOSEI.ACTIFIN

Communication financière

Alexandre COMMEROT

+33 1 56 88 11 18

alexandre.commerot@seitosei-actifin.com